

LE PERMIS DE BONNE CONDUITE

Votre enfant va se voir remettre un permis à points.

Ce permis a pour but d'aider les enfants à vivre dans un climat de respect. Ce respect est nécessaire pour grandir, apprendre et se développer dans de bonnes conditions.

Chaque enfant dispose au début de 12 points sur son permis, mis en place sur le temps de la restauration.

La perte des 5 premiers points entraîne une information aux familles sur la nature des incivilités qui ont conduit à cette perte ainsi qu'un temps d'échange entre l'animateur et l'enfant.

La perte des 4 points suivants conduit à une convocation de l'enfant et des parents par la responsable de l'accueil périscolaire afin de faire le point sur le comportement de l'enfant, de décider d'une sanction éducative et d'évoquer des moyens de récupérer des points.

La perte des 3 derniers points entraîne une convocation des parents par la direction afin de décider d'une sanction qui peut aller, selon la gravité des raisons qui ont permis à la perte des 12 points, à une exclusion temporaire voire définitive du centre.

Tout parent intéressé pourra consulter le solde du permis de son enfant en sollicitant l'équipe d'animation.

CHARTRE DU BON

COMPORTEMENT

Respect des consignes établies par le
règlement :

- 1	Rentrer dans les locaux sans demander la permission
- 1	être mal rangé
- 1	Courir, crier dans les locaux
- 2	Ne pas obliger l'adulte à se répéter, au-delà de trois fois il y a perte de points.

I Savoir vivre et savoir être

- 1	Se lever sans permission
- 1	Jouer avec l'eau des robinets ou le savon
- 1	Sortir de la nourriture de la restauration
- 1	Mal se tenir à table et/ou Table trop bruyante
- 1	Ne pas respecter la nature
- 1	Le non-rangement du matériel après les activités

- 2	Cracher par terre
- 2	Jouer avec la nourriture ou la gaspiller
- 2	Faire des caprices
- 3	Manque de respect envers un adulte
- 3	Dégrader le matériel ou les affaires des autres
- 3	Jeter des projectiles
- 3	Mentir
- 6	Insulter un adulte

II Violences physiques et morales

- 3	Avoir un geste ou une parole déplacée, être vulgaire
- 6	Cracher sur quelqu'un volontairement
- 6	Se moquer d'un camarade ou l'insulter
- 4	Faire mal à un autre suite à un non-respect des consignes
- 6	Frapper quelqu'un, blesser quelqu'un volontairement et violemment
- 6	Faire du harcèlement (racket, moqueries continues ...)

LA RECUPERATION DE POINTS

Puisque le permis du bon comportement ne se veut pas répressif mais bien éducatif, les enfants ont la possibilité, en accord avec l'équipe d'animation, de récupérer des points sur leur permis selon la règle suivante : chaque action bienveillante proposée et appliquée par l'enfant permet la récupération de 2 points tandis que chaque action bienveillante proposée par l'animateur et appliquée par l'enfant entraîne la récupération d'1 point. La récupération de point sera possible après un délai d'une semaine.